



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

REORGANISATIONS A LA PRODUCTION : PLACE A LA TRI-FILIERE !

APRES LES CDSP TENUE DE COMPTE/THALER, DEMATERIALISATION, EVOLUTION DES MOYENS DE PAIEMENTS, LES ORGANISATIONS SYNDICALES ETAIENT CONVIEES LE 26 SEPTEMBRE 2013 A UNE NOUVELLE CDSP TOUCHANT LA PRODUCTION.

LES FILIERES PROD' : DE 4.....A 3 !

Le sujet du jour était le projet d'organisation de la Production en Trois Filières distinctes (Filière Courrier-documents, filière moyens de paiement, et filière MPI/VGM). Le but est de transformer l'organisation actuelle qui en comporte 4 (Filière courrier, filière chèques, filière VAMP et filière MPI/VGM).

Les bénéficiaires escomptés et espérés par la direction seraient, entre autres, » la rationalisation des activités métiers et l'harmonisation de la structure des filières production » (se rapprocher le plus possible des systèmes dits bi-filières adoptés par les autres Centres financiers).

La filière courrier, outre son activité d'ouverture et de tri, inclura la capture et la saisie des chèques ainsi que la numérisation des documents, qu'elle effectue d'ores et déjà (et qui va monter en charge). Elle reprendra enfin l'activité traitée par le Service centralisateur des Echanges.

La filière chèque proprement dite disparaît et verra son ancienne activité partagée entre la filière courrier- documents (capture et saisie des chèques) et la filière Moyens de paiement (traitement des chèques irréguliers, litiges EIC ...)

La filière VAMP (Pole PIR, services PGEO et PGOO) prend de l'ampleur et intégrera l'activité Echange Image Cheque pour devenir Moyens de Paiement.

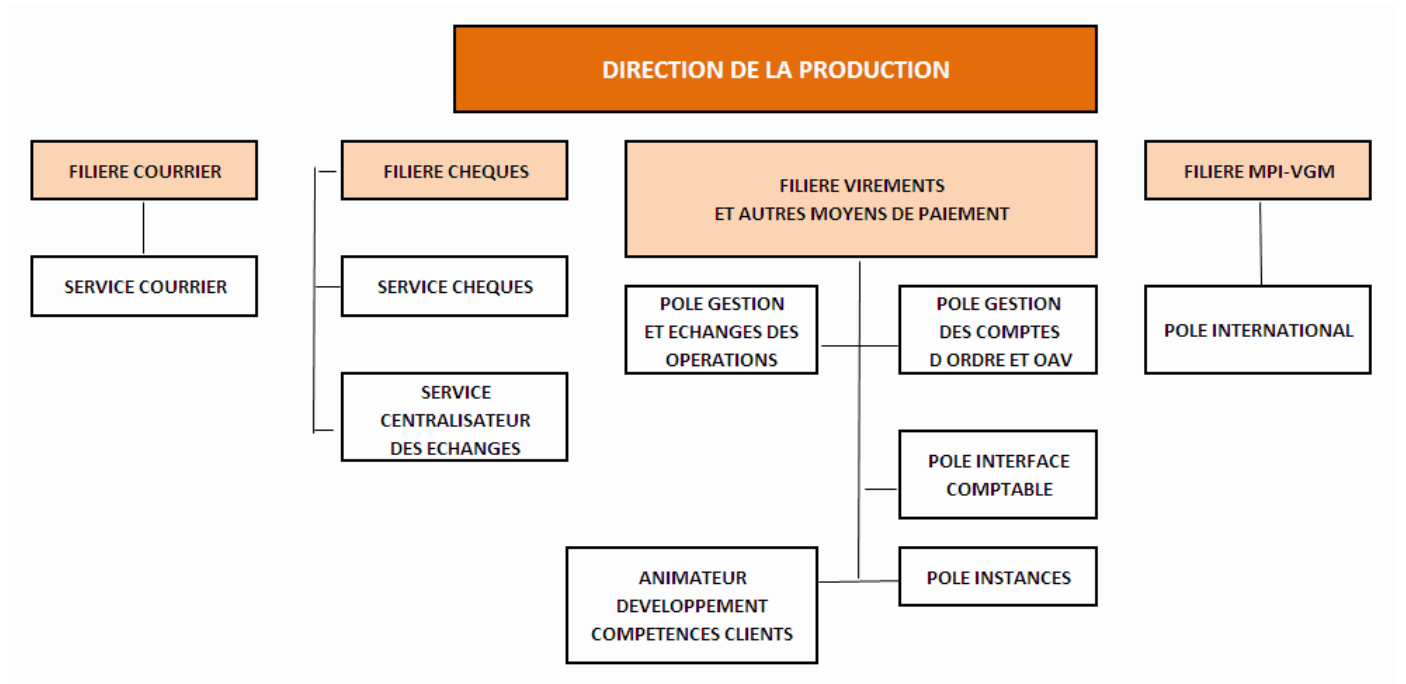
La filière MPI/VGM conservera son activité actuelle. (Et sa structure fonctionnelle malheureusement !).

DERNIERE MINUTE !

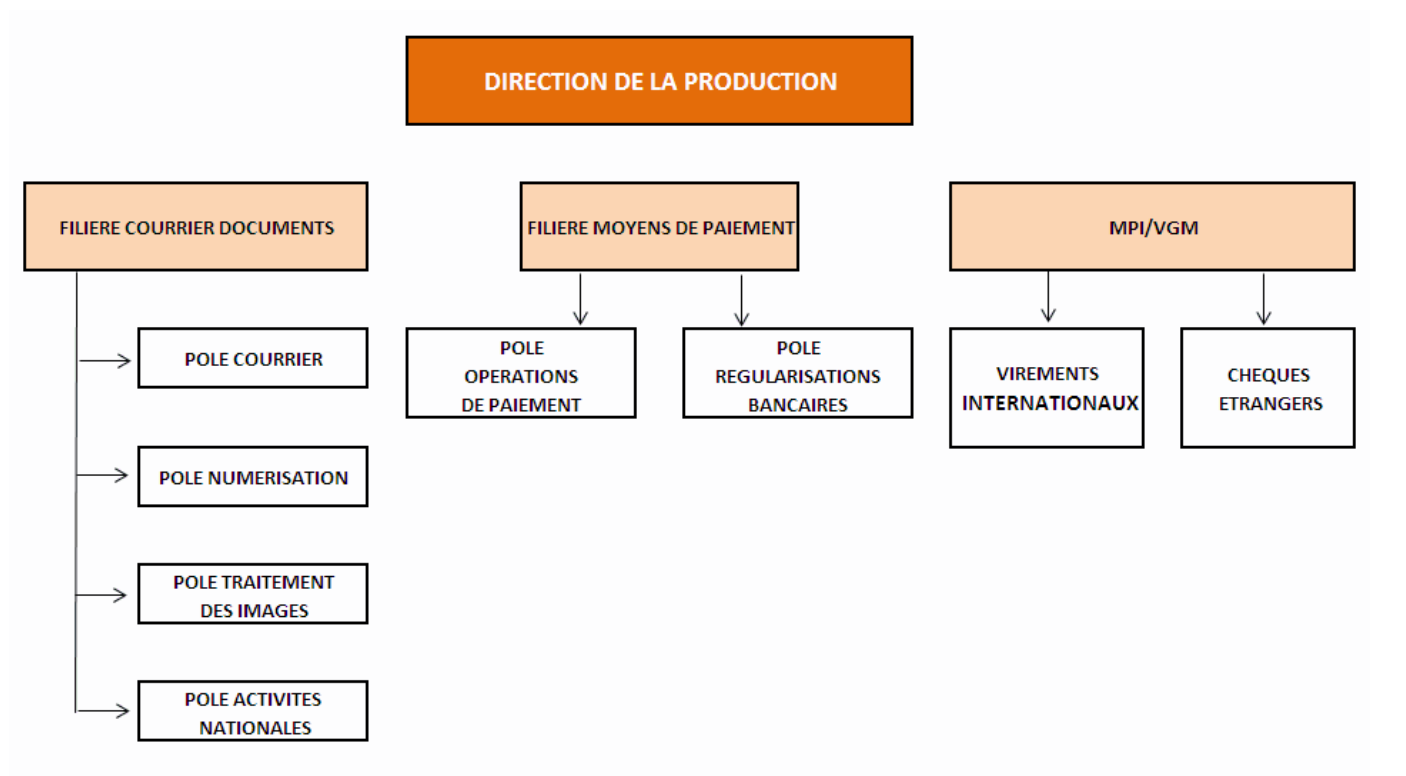
Répartition des effectifs (en EUTC) de la nouvelle organisation de la Direction de la production

Filière Courrier Document	195 à 212
Resp filière + AEP + Resp gestion des flux	3
- Pôle Courrier	80 à 85
- Pôle Numérisation	20 à 22
- Pôle Traitement des images	77 à 82
- Pôle Activités nationales	15 à 20
Filière Moyens de paiement	132 à 142
Resp filière + AEP	2
- Pôle Opérations de paiement	65 à 70
- Pôle Régularisations bancaires	65 à 70
Filière MPI-VGM	50 à 52
Dir prod + secrétaire	2
Total	379 à 408

LA PRODUCTION AUJOURD'HUI



LA PRODUCTION DEMAIN



ET L'HUMAIN DANS TOUT CA ?

Si la présentation du projet était plutôt précise dans le domaine technique de la réorganisation, le volet humain restait une nouvelle fois assez flou. D'autre part, les refontes de services, de pôles et de filières ne doivent pas servir d'opportunité pour radicaliser et institutionnaliser les pratiques d'«entraide», en transformant les agents en pions qu'on déplacerait plusieurs fois pendant une journée de travail, d'une filière ou d'un pôle à l'autre, en fonction des besoins.

La CFDT exigera des garanties pour le maintien d'une vraie poly activité au sein d'un même service, voire d'un même pôle. Elle refusera une fausse polyvalence tous azimuts et déstabilisante sur des tâches répétitives, sans lien véritable entre elles !

Il est vrai qu'on en est seulement au début du projet et que la direction souhaite d'abord mener une longue phase d'écoute et de présentation (le but revendiqué : « donner une place à chacun dans la nouvelle organisation »). Les 420 agents de la production veulent cependant être informés sur leur avenir.

Pour la CFDT, des CDSP de concertation seront vraiment nécessaires !

UNE REORGANISATION DE PLUS A LA PROD'...MAIS TOUJOURS PAS D'AMB2 !!!

La CFDT est également inquiète en ce qui concerne le volet de l'accompagnement social !

En effet, la direction, malgré quatre réorganisations en cours sur la PROD' (tenue de compte, dématérialisation, moyens de Paiement et maintenant la Tri-filière) reste fidèle à sa ligne, adoptée depuis quelques mois au fil des CDSP : exclure le plus possible l'accord AMB2 et son application éventuelle du champ des négociations.

La position de la direction est simple : Les réorganisations de la production ne sont pas des réorganisations de « productivité », c'est-à-dire qu'elles ne provoquent pas de fermetures de services entiers dans le but de transférer et de concentrer une activité sur un autre centre (comme pour les Valeurs Mobilières par exemple). Donc, si pas de fermeture de service ou fin d'activité, pas d'AMB2 nécessaire puisque chaque agent est sensé retrouver une place dans la nouvelle organisation !

La CFDT (signataire des accords AMB2) ne peut se satisfaire de ce raisonnement !

AMB2 DOIT S'APPLIQUER !!

La CFDT avec les autres organisations syndicales, a pu faire reconnaître au niveau national que la notion d'activité « fortement impactée » par une réorganisation pouvait permettre aux agents concernés de bénéficier des accords.

Les organisations syndicales ont d'ailleurs remis à la direction du centre une pétition signée par 17 collègues « fortement impactés » (à 100% !) par la mise en place du projet Tenue de Compte et qui réclament à juste titre l'application d'AMB2. Pour la CFDT, on peut rajouter d'ores et déjà à cette liste les deux collègues chauffeurs du service Courrier qui vont également perdre leur activité principale.

La CFDT restera également vigilante sur le devenir des cadres de la production, moins nombreux dans la nouvelle organisation cible, alors même que leurs « points de chute » potentiels en cas de perte de poste vont se raréfier dans le centre, du fait d'autres réorganisations (à la DCIQ, au service achat...)

RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE : LES « PETITS » NE DOIVENT PAS ETRE OUBLIES

En matière d'évolution de carrière et de valorisation des compétences, l'application des accords AMB et les grandes évolutions de pôles ou de métiers (organisation PSC ou plus récemment la DESP par exemple) ont pu donner de nouvelles opportunités.

Pour preuve également certains métiers de la production, longtemps peu valorisés, et qui ont été ces dernières années réévalués en terme de niveau de fonction (d'avantage de II-2, de II-3, voire de III-1 expert). En revanche, les « petites unités », les services à vocation nationale (comme MPI/VGM), atypiques, ou sans équivalents dans d'autres centres financiers peuvent rester en marge et être oubliés des évolutions.

CIBLE FONCTIONNELLE	I-3	II-1	II-2	II-3
Filiere moyens de paiement	0% à 5%	25% à 30%	40%	30%
Courrier documents	35%	35%	20%	10%

Or, le Centre de Paris héberge de plus en plus ce type d'activité. La liste est longue (et non exhaustive) : MPI/VGM, Direction des Echanges et Systèmes de Paiement (DESP), Cellule Nationale Banque à Distance, VDC opérations spécifiques ou PCE, SCOR, l'APPUI (ex ABRI), SGE Grands Clients....

Certaines entités Nationales créées récemment ont pu bénéficier d'une structure fonctionnelle (terme administratif barbare qui détermine les pourcentages et l'existence de chaque niveau de fonction dans un service) correctement évaluée dès le départ, comme SCOR ou l'APPUI.

D'autres ont obtenu les miettes de lointaines promesses avant d'être intégrées à un grand pôle (SGE Grands Clients)

Mais certaines activités, malgré leur technicité incontestable, laissent les collègues experts qui y travaillent « plafonner » et sans perspective d'évolution car la fameuse (et souvent ancienne) structure fonctionnelle du service, quand elle existe, ne prévoit tout simplement pas l'existence de poste en II-3 (MPI/VGM, VDC Opérations Spécifiques) ou en III-1 (Cellule Nationale Banque à Distance par exemple !)

Pour la direction, nul n'étant indispensable, les personnes dans ce cas et souhaitant évoluer doivent « aller voir ailleurs » (sous-entendu dans les services capables de leur donner le niveau fonction souhaité).

Cette réponse ne peut satisfaire la CFDT. Les promotions par tableau d'avancement de grade (REP) ne peuvent pas être l'unique solution pour valoriser la compétence des collègues concernés. La spécificité du Centre de Paris doit être dans ce domaine prise en compte. Faire évoluer la structure fonctionnelle d'un service ou d'une entité n'est pas qu'une simple procédure administrative. C'est aussi et surtout reconnaître la technicité, l'exigence et l'expertise de ceux qui y travaillent, depuis parfois fort longtemps, même s'ils sont peu nombreux.

La Section CFDT

cfdtsf3c.org

SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

23 rue d'Alleray 75015 PARIS

Tél : 01 40 29 82 00

Fax : 01 40 29 82 10

contact@cfdtsf3c.org